

Motion 2659

pour une loi d'application de l'article 113 de la constitution genevoise (Etat de nécessité)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'article 113 de la constitution genevoise et l'absence de loi d'application de cette disposition constitutionnelle ;
- la crise sanitaire liée à l'épidémie du coronavirus qui s'achève,

invite la commission législative

à présenter au Grand Conseil un projet de loi mettant en œuvre l'article 113 de la constitution genevoise.